

**CONTRÔLE TECHNIQUE
VOLONTAIRE**

180

AUTOSUR
CONTRÔLE TECHNIQUE AUTOMOBILE

NATURE DU CONTRÔLE
Volontaire total

(3) DATE DU CONTRÔLE
12/12/2025

N° DU PROCÈS-VERBAL
25036684

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE

Défavorable pour défaillances majeures

(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ

Groupe(s) de points contrôlés :

Ensemble des points visés par l'arrêté du 18 juin 1991 modifié

(8) LIMITÉ DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ

Non concerné par un contrôle technique volontaire

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE

Non concerné par un contrôle technique volontaire

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGRÉMENT : S013S227

(9) RAISON SOCIALE : **MARIGNANE AUTO BILAN**

(3) COORDONNÉES :

Tel. : 0442888800

Espace Carthage

13700 MARIGNANE

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR

N° D'AGRÉMENT : 013S1061

SIGNATURE :



IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1 ^{ère} mise en circulation
GN-950-HL (F)	13/04/2023	13/04/2023

Marque	Désignation commerciale
TOYOTA	COROLLA

(1) N° dans la série du type [VIN]	(5) Catégorie internationale	Genre
SB1Z53BE20E109232	M1	VP

Type/CNIT	Énergie
M10JT0VP0605847	EH

Document(s) présenté(s)

Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ

126810

MENTIONS LÉGALES

- Les points de contrôle sont définis à l'annexe I de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié.
- Les valeurs limites prises en compte correspondent aux valeurs limites applicables au véhicule contrôlé (date de mise en circulation, caractéristiques techniques).
- En cas de litige, les voies de recours amiables sont affichées dans votre centre de contrôle technique.
- Le contrôle technique d'un véhicule n'exonère pas son propriétaire de l'obligation de maintenir le véhicule en bon état de marche et en état satisfaisant d'entretien conformément aux dispositions du code de la route et des textes pris pour son application (art. 1er de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié).
- Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations nominatives vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au centre ayant édité le présent procès-verbal.

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

	AVANT	ARRIÈRE		
	G	D	G	D
Ripage (-8 à + 8m/km):	-2.1m/Km			
Dissymétrie suspension ($\leq 30\%$):	5%		0%	
Forces verticales :	904daN		660daN	
Frein de service :				
Forces de freinage :	279daN	266daN	183daN	197daN
Déséquilibre ($<20\%$):	5%			8%
Forces de freinage (efficacité) :	279daN	266daN	183daN	197daN
Taux d'efficacité ($\geq 58\%$):	59%			
Frein de stationnement : Taux d'efficacité ($\geq 18\%$):	18%			
Emissions à l'échappement :				
CO ralenti ($\leq 0.3\%$): 0.00% CO ralenti accéléré ($\leq 0.2\%$): 0.09% Lambda (0.97 à 1.03) : 1.023				
Feux de croisement (-2,5% à -0,5%)	-0.1%		-1.9%	
Feux de brouillard avant (-3,5% à -1,0%)	-2.8%		-4.0%	